



## PV de la séance du conseil municipal du 21.04.2026

**Secrétaire de séance :** Evelyne FAYE

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Présents :** Mmes CHABOT, CARDOSO, FAYE, RIFFAUD-PILLOT, PINTO, CANELLAS, LEGENDRE, MM DUPUY, SOURY, NENERT, LATHIERE, FRAIMONT, BASSOT, PATAUD.

**Nombre de procurations :** 1 (P. GROLEAU à LATHIERE J.C)

**Nombre de présents :** 14

**Nombre de votants :** 15

**Majorité :** 8

**Début de séance à 19h05**

**Approbation du PV de la séance du 02 avril 2026 : Néant**

**Approuvé à l'unanimité**

### **Dossier 1 : Budget Principal : Approbation du Budget primitif 2026**

Mme la Maire indique qu'elle fait un rappel, notamment pour les nouveaux élus, des principes de bases qui régissent un budget : les objectifs, la structuration, la notion d'équilibre et de sincérité.

Elle rappelle que ces principes sont importants à prendre en compte, compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté de 2025 qui s'élève à 645 237,41€.

Elle précise que le budget 2026 sera plus important que précédemment, cependant cela ne signifie pas que les dépenses seront plus importantes, mais que le budget reflète de manière sincère les ressources à disposition. Un budget primitif doit être voté à l'équilibre, il est donc nécessaire de gonfler artificiellement certaines prévisions de dépenses par rapport aux recettes attendues dont une majeure partie a été notifiée à la commune par les services fiscaux de l'État.

Mme la Maire fait lecture de la note de synthèse du fonctionnement.

Fonctionnement :

- Dépenses : 2 320 084,41€
- ➔ Augmentation de 2,97% pour les dépenses réelles
  - Les charges à caractère général +11,60% soit +89 148,25€
  - Les charges de personnel +0,27%
  - Autres charges de gestion courante -20,49%
  - Charges financières +12,02%
  - Charges exceptionnelles à l'identique à 2025
  - Les dépenses réelles s'élèvent à 1 717 210,84€

- Les opérations d'ordre : 32 913€
- Le virement à la section d'investissement 569 960,57€
- Recettes : 2 320 084,41€ dont 645 237,41€ d'excédent 2025 reporté
- ➔ Augmentation de 1,86% pour les recettes réelles
  - Atténuation de charges : -41,18%
  - Produits de service : +6,95%
  - Impôts et taxes identique à 2025
  - Fiscalité locale +2,70%
  - Dotations et participations +1,85%
  - Autres produits de gestion courante à l'identique à 2025
  - Produits exceptionnels, des recettes variables d'une année sur l'autre
  - Recettes réelles de fonctionnement 1 673 605€ soit +1,86%
  - Les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement d'une subvention d'équipement sur 20 ans d'un montant de 1 242€
  - L'excédent de fonctionnement 2025 reporté au budget primitif 2026 est de 645 237,41€

Madame la Maire précise que 2 emprunts vont s'éteindre prochainement, l'un en 2027 et l'autre en 2028, ce qui laissera des capacités d'emprunts pour les grands projets envisagés au cours du mandat.

**POUR : 13**  
**CONTRE : Mr PATAUD Mme LEGENDRE**  
**ABSTENTION : /**

### **Dossier 2 : Budget Principal : Vote des taxes locales 2026**

Le taux des taxes 2025 est reconduit.

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,12%**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,25%**
- **Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 15,76%**

Cela représente pour la Commune un produit attendu de 740 698€ pour 2026.

**POUR : A l'unanimité**  
**CONTRE: /**  
**ABSTENTION : /**

### **Dossier 3 : Budget annexe de l'Assainissement : Approbation du budget primitif 2026**

Mme la Maire fait une synthèse du budget

Fonctionnement :

- Dépenses : 86 827,45€
- Recettes : 86 827,45€ dont 31 871,45€ d'excédent 2025 reporté

Investissement :

- Dépenses : 113 316,29€
- Recettes : 113 316,29€ dont 37 475,84€ d'excédent 2025 reporté



**POUR : 14**  
**CONTRE : Mr PATAUD**  
**ABSTENTION : /**

**Dossier 4 : Budget annexe de la station essence : Approbation du budget primitif 2026**

Mme la Maire fait une synthèse du budget annexe de la station.

Mme la Maire rappelle que l'excédent de fonctionnement est important au regard de la livraison qui a eu lieu le 31/12/2026, et qui a été payée en 2026.

Fonctionnement :

- Dépenses : 1 784 538,81€
- Recettes : 1 784 538,81€ dont 124 599,81€ d'excédent 2025 reporté

Investissement :

- Dépenses : 144 745,39€
- Recettes : 144 745,39€ dont 82 274,46€ d'excédent 2025 reporté
- 

Monsieur PATAUD estime que notamment l'augmentation des frais de personnel constitue une subvention déguisée de ce budget vers le budget principal et ne correspond pas à la réalité.

**POUR : 13**  
**CONTRE : Mr PATAUD**  
**ABSTENTION : Mme LEGENDRE**

**Dossier 5 : Budget annexe du lotissement « Sadi Carnot » : Approbation du budget primitif 2026**

**Mme la Maire propose de traiter les dossiers 5 et 6 ensemble, avec un seul vote**

Mme la Maire fait une synthèse du budget et précise que nous avons eu le retour de la mission de l'INRAP qui ne pose aucune réserve.

Fonctionnement :

- Dépenses : 481 978,51€
- Recettes : 481 978,51€

Investissement :

- Dépenses : 481 977,51€
- Recettes : 481 977,51€

**POUR : 12**  
**CONTRE : Mr PATAUD Mme LEGENDRE**  
**ABSTENTION : Mr BASSOT**

### **Dossier 6 : Avance complémentaire du budget principal au budget lotissement Sadi Carnot**

La délibération n°6 du 10/04/2024 a validé la création du budget annexe du lotissement « Sadi Carnot » et a fixé une avance du budget principal à ce budget annexe, d'un montant de 350 000€, remboursable au fur et à mesure de la vente des lots.

Compte tenu qu'il n'y a pas encore eu de vente de lots, retard cumulé au regard des études menées (INRAP), il est nécessaire de compléter cette avance.

L'avance est portée à 481 977,51€, soit +131 977,51€ par rapport au budget initial.

**POUR : 12**

**CONTRE : Mr PATAUD Mme LEGENDRE**

**ABSTENTION : Mr BASSOT**

Mr Pataud expose qu'à son avis le coût du projet pour la commune est trop conséquent et que cette avance de 481 977,51 € très importante pourrait servir à d'autres projets d'investissement. Il estime que ce lotissement mal placé sera difficile à vendre car terrain très pentu. La commune ne dispose-t-elle pas de meilleurs terrains plus faciles à aménager ? Mme Legendre interroge la construction sur des sols potentiellement argileux. Est-ce que les gens auront les moyens de construire des maisons avec sous-sol enterré ou semi enterré ce qui majore le prix de revient de la maison dans un contexte économique plutôt contraint ? Des inquiétudes sur la capacité future de commercialiser ce futur lotissement. Tout les deux questionnent sur l'intérêt des habitants à construire sur ce site.

Madame La Maire et Mme Cardoso rappellent que l'INRAP a déjà effectué des sondages archéologiques qui n'ont présenté aucun problème et que des études de sols pour chaque parcelle vont être réalisés. Ce n'est qu'au vu de ces résultats que la décision finale sera prise. De plus, il y a une réelle demande de construction en centre-bourg par rapport à la proximité des services et des commerces. Elles rappellent également que ce projet a été initié sous le précédent mandat et qu'il a déjà fait l'objet de nombreux débats et a été approuvé par l'assemblée délibérante.

Monsieur BASSOT s'abstient dans l'attente des résultats de l'étude de sol.

### **Dossier 7 : Demandes de subventions pour le programme de rénovation énergétique et extension de la salle polyvalente**

Il s'agit d'actualiser la délibération n°6 du 15/04/2025 à la demande du conseil départemental pour déposer une demande de subvention avant le 31/05/2026.

Mme la Maire indique qu'un plan du projet, travaillé lors du précédent mandat, a été mis sur table.

Mme la Maire rappelle qu'en décembre 2025, des demandes de subventions ont été faites auprès du fond vert et de la DETR. Après un RDV à la sous-préfecture, Mme la Maire a eu l'information que le projet ne serait pas subventionné en 2026, mais l'année prochaine et que le projet ne devra pas dépasser les 800 000 €.

Au niveau du département le dossier va être déposé.

Mr Pataud indique qu'il votera contre car le projet présenté, selon lui il ne règle pas le problème acoustique. Les conseillers lui indiquent que c'est prévu dans la réhabilitation. Mr

Pataud indique que selon lui reste un problème de stationnement à proximité et avec l'extension , un rapprochement des habitations.

Mme Cardoso fait lecture des lignes budgétées par travaux. Mr Pataud indique ne pas avoir les documents. Il est précisé que cela avait été transmis lors du précédent mandat.

Concernant le stationnement, il est précisé que des discussions antérieures avaient portées sur l'acquisition d'un terrain à proximité pour en faire un parking. Ce sera un élément à revoir.

**POUR : 14**

**CONTRE : Mr PATAUD**

**ABSTENTION : /**

### **Dossier 8 : Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs – CCID**

La commission communale des impôts directs, outre le Maire, est constituée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Il faut proposer dans un premier temps une liste en nombre double pour le service des impôts.

Mr Pataud questionne pour savoir si les membres désignés ont été consultés, au regard des années précédentes , où les personnes n'étaient pas présentes aux réunions. Mme la Maire lui répond que non.

**POUR : A l'unanimité**

**CONTRE : /**

**ABSTENTION : /**

### **En question diverse :**

Mme la Maire informe que nous avons reçu un courrier du département indiquant que les travaux sur la chaussée à l'avenue Jean Moulin commenceront à compter du 2<sup>e</sup> trimestre 2026.

La circulation sera alternée.

Il y a eu 3 matinées de distribution de chèques cadeaux. Il en reste beaucoup à distribuer encore. Mme la Maire propose de se partager la distribution par secteur.

Il y en avait 335 édités, et nous allons en rééditer pour les personnes qui n'ont pas compris le système d'inscription.

**Fin de séance à 19h50**